



"HONI SOIT QUI MAL Y PENSE."

VOL. 1.

MONTREAL, VENDREDI 2 AOUT, 1844.

NO. 31.

Pour le Charivari.

**Barthe est-il un lâche: Ah! non,
"anon"**

AIR: *Sur ce globe argent fait tout.*

Hélas! "tout homme est menteur."

De l'auteur jusqu'à l'acteur,
Tous s'accordent à médire;
Tous vont même jusqu'à dire,
Hautement dans un salon,
Que Barthe est un lâche; —Ah! non. (ter.)

Peste soit de Duvernay,
Peste soit de Desmaray,
Qui voulaient lui faire niche....
De riposter il est chiche....
Ils en sont pour leur carton.
Barthe est-il un lâche? —Ah! non. (ter.)

St. François, Pitt et Lafleur,
Smith et Pinard le docteur,
Gouin, Comeau, Dugay, Courchène,
Et Chartrain jurent sans gêne
Que Barthe est brave garçon,
S'il n'est pas un lâche, —Ah! non (ter.)

Mais pour mieux vous le prouver
Que ne puis-je retrouver,
Dans ma mémoire interdite,
Quelqu'exploit qui, par la suite,
Pourrait Mustrer son nom.
Barthe est-il un lâche? —Ah! non. (ter.)

D'abord notre vieux Vincent
Le devine dans un cent.
"Allons, ma vieille, un hommage
"A l'homme dont le courage
"Lui vaut un si grand renom,"
Barthe est-il un lâche? —Ah! non. (ter.)

La vieille alors part soudain
Et s'en va dans son jardin...

Deux œillets feront l'affaire....
Ils sont si beaux qu'ils vont faire
Grand effet sur sa raison,
Barthe est-il un lâche? —Ah! non. (ter.)

Un objet rempli d'appas.
Pour honorer son Gala,
Lui cueille, à travers les branches,
Un bouquet, *de ses mains blanches*,
Barthe en est fou tout de bon;
Mais e t-il un lâche? —Ah! non. (ter.)

Téméraire Duvernay!
Trop imprudent Desmaray!
Vous risquez votre existence,
L'exposant à la vaillance,
D'un Preux de si grand renom.
Barthe est-il un lâche? —Ah! non. (ter.)

Ca taisons nous,... l'Univers
Se pâme en lisant ces vers.
Malgré toute ma logique,
Il me croit un sot critique.
Car Barthe est brave garçon
S'il n'est pas un lâche? —Ah! non. (ter.)

Question Théologique.

TRAITE' SUR LE SERMENT D'UNE GI- RAFFE.

Si je ne me trompe, les pères de l'église et les jurisconsultes n'ont jamais songé à donner leur opinion sur la validité du serment que peut prêter une giraffe. Ils ont écrit volume sur volume concernant l'importance qui doit être attachée au serment des divers membres de la société, mais jamais ils ne soufflèrent mot à propos de celle que peut commander celui d'une giraffe. La raison en est évidente: qui se serait imaginé que l'on verrait un beau jour une giraffe venir prendre l'Evangile à témoin pour attester la vérité de ce

qu'elle avance? Puisque nos Saints-Pères et nos savants légistes n'ont pas eu assez de prévoyance pour toucher cette question importante, il me reste, à moi, Charivari impudique selon l'Aurore, de vous en entretenir, et de l'examiner sur toutes les faces.

Vous vous rappelez sans doute de l'infâme accusation portée contre MM. La-fontaine, Berthelot et Duvernay par l'Aurore, et du démenti formel que la Minerve et moi lui avons donné! Cette accusation était faite sur l'autorité de quel qu'un appartenant au bureau de la ruelle St. Amable, et ce quelqu'un voyant sa veracité mise en doute s'en est trouvé piqué et s'est montré le nez de derrière le voile de l'anonyme. Ce quelqu'un n'est autre que G. H. CHARRIER *alias* LA GI-



RAFFE. Il prit donc sur lui de faire un affidavit répétant l'accusation niée comme ci-dessus. Et voilà ce qui donne lieu à l'examen de la question toute importante, et théologique. Une giraffe peut-elle prêter serment? Je prétends humblement qu'elle ne le peut pas et pour diverses raisons.

1o. Si elle doit le faire comme les catholiques, il lui faut tenir les Évangiles et puis les baiser: Or, comment

une giraffe peut-elle les tenir lorsqu'elle n'a que ses pieds ; et comment peut-elle les baisser quand la longueur de son nez défend toute approche à toute chose tant soit peu volumineuse. Si elle doit le faire comme les Presbytériens, il lui faut lever la main, chose que j'ai démontrée comme impossible. Si elle doit le faire comme Quaker, il lui faut incliner la tête ; or, comment pourrait-on distinguer cette inclination quand le poids de son museau tient sa tête continuellement penchée vers la terre ?

20. Une giraffe ne peut prêter serment après avoir dit "*quelle le ferait même faux pour prendre affidavit*" je tiens cela de quelqu'un qui l'entendit au bureau de l'Aurore.

30. Une giraffe ne peut prêter serment qui ne croit pas aux Saintes Écritures et qui parle du Christ et de la Vierge à faire horreur ; ce que je puis prouver.

40. Une giraffe ne peut prêter serment vu que, comme tous les animaux, elle n'a pas de risques à courir quant à la perte d'une vie éternelle : il n'y a pas d'autre monde pour elle.

Voici donc quatre raisons majeures qui sont suffisantes pour satisfaire les plus incrédules sur le chapitre. Ainsi il faut donc en venir à la décision sur cette question qu'une giraffe ne peut pas prêter serment, où que si elle prend sur elle de le faire, qu'il ne doit pas être reçu comme un autre serment fait par aucun autre être.

G. H. Cherrier en faisant un affidavit a craché en l'air et ça lui retombe sur le nez maintenant. Comme cette partie est assez membrue chez lui, elle peut en supporter beaucoup ; toujours j'en éprouverai la force car il peut s'attendre à en recevoir d'importance.

Le dernier on dit nous apprend que M. D. B. Viger a banni à jamais G. H. Cherrier de sa présence. Le vénérable ne veut pas croire que son neveu a dit un mensonge en donnant naissance aux calomnies contre quelques messieurs de cette ville ; il dit que j'en ai fait mon confident, et qu'en publiant l'affaire il n'a pas observé le secret d'office : cette terrible faute dont l'Aurore accuse les ex-ministres ! M. Viger trouve donc Cherrier coupable de l'offense d'avoir enfreint les règles de la discrétion ce qui est un crime contre la morale et dont je ne songeais pas à l'accuser.

J. G. Barthe n'est pas un Créquien :

Je le répète, J. G. Barthe n'est pas un "créquien," et quand vous saurez ce qui me le fait juger comme tel vous penserez comme moi. Dans son numéro d'hier, le bon garçon veut que l'on me désavoue parceque j'ai, dit-il, mis au jour de ses secrets de famille ! Or, quels secrets de famille ai-je publiés dans ma feuille de mardi dont se plaint particulièrement le furieux duelliste Barthe ? Serait-ce cette petite lettre à propos de son démêlé avec un charretier à Kingston ? Eh bien ! cela n'est pas secret de famille mais

bien un secret de garçon. Quelqu'il soit, la lettre ne nous laisse qu'à conjecturer : peut-être venait-il d'Albion House !... Il prétend que je le colomnière et veut en conséquence me voir exterminer. Qu'il est charitable ce rédacteur de l'Aurore ! Il ne suit pas les préceptes de l'Evangile qui nous recommande de rendre le bien pour le mal... Pourquoi ne fait-il pas comme moi ? je rend de bon souhaits à son journal pour tous les malheurs qu'elle me veut ; par exemple je lui ai désiré succès dans son projet d'agrandissement vu qu'il aurait four ni plus de papier à enveloppe en mettant cette idée à exécution... je dis *idée* comme si l'Aurore en avait jamais eu une. Cependant Barthe pense sans doute que je lui veux la mort, que j'aimerais à le voir écarté. Il se méprend grandement sur mes intentions, je ne m'en formalise point car il se méprend sur beaucoup d'autres choses. Il devrait avoir en vue ce proverbe : qui aime bien chatie bien. Oui, que je l'aime. Si on doit se faire une idée de mon amour d'après mes écrits. Il se rend donc coupable de la plus noire ingratitude en désirant la mort à celui qui le chérie si tendrement et si sincèrement. Je lui pardonne moi ; je ferai une grande action, je continuerai au rés de lui mon dévouement, et plus il se fâchera contre moi plus je l'aimerai. A présent dites que je ne suis pas d'une charité sans égale.

Réflexions sur l'article de J. G. Barthe, publié dans l'Aurore de Mardi dernier.



Avez vous eu le courage, sinon l'a curiosité, de lire l'Aurore de mardi, ou plutôt, êtes vous assez extravagant que de vous abonner à ce journal ? Si vous êtes doué d'une cargaison de patience et de richesse, à la bonne heure ; si au contraire vous ne pouvez vous résoudre à braver l'effet narcotique, et souvent éméétique, des écrits qui paraissent dans cette feuille, ou à faire les frais de quatre gourdes par an pour vous procurer ces écrits, vous avez perdu... je ne

trompe, vous n'avez rien perdu, sauf peut-être une attaque plus violente qu'à l'ordinaire de nausées. Vous savez sans doute que le célèbre rédacteur de l'Aurore a fait mettre MM. Duvernay et Desmarais sous caution, tant il redoutait le châtiement que méritait cette insolence qui lui est si propre, si naturelle. Eh bien ! après avoir lié les mains de ces messieurs, le valeureux écrivain se met à l'œuvre, capot bas ; pour les asséner de coups de plume. Un article d'une longueur démesurée et d'une épaisseur incommensurable sert d'une décharge de mitraille contre eux. On y voit le brave avocat des droits égaux (égoïstes ?) foudroyer ces messieurs avec une décharge à double force. D'abord il commence par nous planter tout simplement que M. Duvernay ne gagne dans cette affaire qu'à voir son nom figurer auprès d'un autre qui est sans tache ! Or, quel est ce nom sans tache dont veut bien baliverner M. de l'Aurore ? Serait-ce le sien propre ?... O, la chose est impossible !... Son nom nous donne l'idée de la peau d'un caméléon ; il n'est pas sans tache, mais bien à cent taches, si pas plus. Puis le vaillant éditeur continue à bavasser du ton sur cette affaire. Il insulte M. Desmarais car il sait que ce Monsieur ne pourrait le punir à moins de payer £100 de caution. Voilà donc J. G. Barthe—je ne mets pas *Monsieur* ; ça serait profaner les termes retranchés dans une forteresse redoutable. Il s'est retiré sous l'aile de la loi et a fait comme le petit poulet qui voyant un oiseau-de-proie se cache sous l'aile de sa mère, cependant je me corrige : je fais là un trop grand compliment à J. G. Barthe en donnant à entendre que la justice est sa mère. Si c'est le cas, pardieu, jamais enfant ne tint moins de celle qui le mit au monde ! Il peut donc insulter MM. Duvernay et Desmarais à plaisir *ad libitum*, vu qu'ils sont obligés de préserver la paix : vraiment, Barthe est brave ! Son courage casse celui d'aucun héros ancien ou moderne que l'on connaisse ! il enchaîne sa victime et alors la fait pâtir ! quelle magnanimité ! quels sentiments nobles ! quel cœur généreux ! Il ne saurait les rencontrer ouvertement sur l'arène pour y courir ses chances ; o non ! il fait une déposition et alors les combats quand ils sont incapable de lui repayer ses coups ! M. Viger doit être tout joyeux de son protégé ; le cœur doit lui en bondir de joie ! Cependant Barthe, que M. Viger ou aucun autre individu vous porte aux nues, la masse du peuple qui possède seul ce gros bon sens qui le tient éveillé à ses intérêts saura apprécier le mérite de vos actes. Il y a jour de jugement pour tous ; votre procès est commencé ; gare à la sentence, Barthe, gare à la sentence !—

LE CHARIVARI CANADIEN.

Effets de la réception d'un Cartel par J. G. Barthe.

Après vous avoir donné les détails sur la manière toute nouvelle et gentillhomme avec laquelle M. Barthe reçoit un cartel, il n'est que juste que je vous amuse des conséquences produites par cette réception. Nous l'avions laissé presque insensible tant le choc fut sévère, entourré de ses gens, et quitte de la présence de M. Desmarais qui s'était retiré ne voulant pas troubler cette scène de famille. A présent, nous le trouvons évanoui dans les bras de ses domestiques qui le transportent dans son lit. Sa dame se retira et commença le dialogue suivant soutenu par les employés de logis.

No 1.—Aie ! Pitre, l'm'sieux z'a un attaque "d'àpropos-plexie, hein ?"

No. 2.—Et non ! Ti Toine ; c'est qu'un coup de "parlez-i" qu'un mossieux lui a fait avoué.

La fille de chambre.—Taisez-vous donc, vous autres ; i'va s'éveiller.

No. 1.—Rêves tu la Grite ? l'dort comme âne bûche

No. 2.—Trouves-tu qu'i' pèse m'sieux.

No. 1.—Ben ! j'estimions qu'on ; tu vois j'li tiens la tête. J'cré qu'il l'a légère, l'pauvre m'sieux.

No. 2.—Ben, c'est drôle ! moué j'trouve qui pèse par ici.

No. 1.—J'cré ben ! il est ferré, va !

La fille de chambre.—Prends garde, Pitre, tu t'i lève trop les pieds ; l'sang va t'i descendre dans la tête.

No. 2.—Tu badines, la Grite ; les gens qui tombent de parlez-i ont pas de place pour du sang (sens ?) dans la tête

No. 1.—Dis-donc, tu vas i piler sur la queue d'son surtout, Pitre.

No. 2.—Que l'ciel m'en préserve ! si j'mettais l'pied sur son surtout i' m'leverait un poile !.....

La fille.—Oui, car j'i ai entendu dire à Madame que M. Viger lui en donnerait z'un qu'au jour de l'an.

Nos. 1. et 2.—Ouffe ! lé vlà z'en hant, l'mossieux. Où va-t-on l'mettre madame ?—

Et madame le fait placer sur un lit, lui applique de l'eau froide à la tête et lui prodigue mille petits soins nécessaires en semblables occasions. Enfin à force d'ablutions et de frictions, M. Barthe revint à lui même, si cela peut se dire, car il existe des doutes sur la propriété de sa personne.

—Oùoù suis-je donc, ma chère ?

—Chez-toi.....

—Chez moi ?..... Et non ! chez le vénérable M. Viger ?

—(A part) Il extravague.... Mon cher petit mari ; me reconnais-tu ?

—Humbh ! te reconnaître.... oui, en effet je te vois.... c'est toi, c'est ta forme !

—Bon Dieu ! il parle de forme !.... M. Viger lui a tourné le cerveau.

—Oui ma femme, tourne moi la tête ; ça me fera du bien... Bon là !

—Ah ! cela paraît être la position qui lui convient le plus....

—Que m'a-t-on fait, ma chère ? m'a-t-on martyrisé ?...quoi ?... quoi ?

—Un monsieur....

Un monsieur, dis donc un polisson ; je devine !

—Un ce que tu voudras vint te porter une lettre ; tu lui dis de sortir, et sur son refus tu te mis à crier au meurtre, et nous te trouvâmes étendu sur le plancher.

—Quelle crise !...

—Le voilà qui retourne à ses folies....

—Folies ! oui, on dit que M. Viger est fou !...calomnie.... mensonge

—Calme toi donc, mon cher, ou tu vas retomber.

—Je ne suis pas à la porte.... Desmarais n'est pas ici .. je ne puis donc tomber une seconde fois... Mais quelle était cette lettre.

—Un cartel.

—Carte !.. Dieu du ciel, dis-tu toi aussique M. Viger perd la carte ?

—Et non, mon cher ! je veux dire que c'est un cartel que t'apportait cette personne (à part) Quel malheur d'être l'épouse d'un grand politique !..

—Et l'ais-je refusé ?

—Bien, je le pense.

—Malédiction !...moi refuser un cartel qui a nargué Hincks lorsqu'il n'accepta pas celui de Gowan !... je me suiciderai..

—Calme toi donc, cher ange ! tu vas me faire mourir...

—Alors tu mourra pour la patrie, car je la représente... Mais, me voici rétabli. Il me faut aller de suite faire arrêter ces gens-là ; puisque j'ai commis une bévue, il me faut en commettre une autre, car les malheurs viennent toujours de pair... Allons, ma petite femme, console-toi. Je vais à mon fauteuil où je pourrai réfléchir sur les événements de tout-à-l'heure.—Au revoir.

Et l'M. P. P. essuya son lorgnon, rehaussa son collet droit et rajusta son jabot et partit. Chemin faisant on remarquait qu'il tournait la tête sur tous les côtés. Les uns prétendent que c'était en conséquence de sa nature de girouette ; d'autres de ce qu'il craignait quelque attaque de la part des messieurs qu'il avait insulté, avant qu'il eût le temps de faire sa déposition. Il se rendit sain et sauf, de corps bien-entendu, et personne ne le molesta.—

Les Amateurs du Théâtre de Société.

Il paraît que j'ai beaucoup, beaucoup perdu en ne pouvant être présent au début de ces jeunes artistes. Un ami qui prit ma place a eu la bonté de me donner une idée de la représentation, et, ma foi, il m'en fait mordre les pouces. Il paraît que tout alla mieux qu'on ne s'y attendait. Une maison pleine de spectateurs dont nombre de Dames et Demoiselles faisaient partie, parut satisfaite on ne peut pas plus.

Aussi qui ne l'aurait pas été quand Mr. G. Roch-Lettoré, jouait à merveille ? Ce jeune monsieur brillera un jour à venir au milieu de nos premiers amateurs. Puis comment la représentation aurait-elle pu être ennuyeuse, lorsque tous les rôles étaient remplis avec un talent que l'on trouve rarement chez d'aussi jeunes personnes.

Allez donc les entendre, bon public. Les conditions sont à la portée du gousset de tous. Mettez un quinze sous de côté, ou un trente sous, si vous êtes orgueilleux, pour vous désopiller la rate pendant une bonne soirée. Allez, allez, c'est un genre d'amusement nouveau et rempli d'instruction. Allez et encouragez les productions du pays.

Je reçois à l'instant ce petit billet de M. Barthe que je donne ainsi que ma réponse :—

Mr. le Charivari.

Veuillez étouffer mon affaire avec MM. Duvernay et Desmarais, et je me bats.

Votre humble serviteur,

J. G. BARTHE.

REPONSE.

M. Barthe.

Excusez-moi si je continue ma critique sur votre petite bagatelle avec MM. Duvernay et Desmarais ; vous ne vous en battez que mieux.

Votre humble serviteur

CHARIVARI

Je vois que MM. du Séminaire sont à former une bibliothèque paroissiale. La chose est excellente, on sait lire dans le pays aujourd'hui, ayons donc de quoi satisfaire cette heureuse disposition.

Hier soir les jeunes Amateurs Canadiens répétèrent l'Avocat Patelin et l'Horloge de bois avec tout le succès qu'on pouvait attendre du talent des acteurs.

L'Aurore a très-mal fait de me donner l'exemple : elle ne se doutait pas qu'en publiant les fabrications de Cherrier elle s'exposait à être servie de ce que cet individu m'a rapporté. Il m'a dit fort bien que M. Viger n'entendait pas voir les choses conduites comme elle l'étaient au bureau de l'Aurore, et que s'il n'y avait changement il ne pourrait la supporter plus longtemps. C'est cela qui a donné lieu à mon article relativement au nettoyage des écuries d'Augius par M. Viger. Voyons, M. Cherrier, un autre affidavit pour réfuter ceci ; on s'y attend.

M. Spénardesse annonce respectueusement aux personnes laides qu'il vient, en sa qualité de notaire dûment licencié, d'ouvrir un bureau où il fera des beaux.

Bibliothèque Vigérite.

Depuis ma dernière publication des dons faits à cet établissement, les auteurs suivants ont présenté les ouvrages ci-dessus :—

G. H. CHERRIER.

1. Recherches sur la nature et le caractère des Giraffes. Beau volume orné d'un profil du nez de l'auteur, pris au Daguerrotypage.
2. Œuvres théologiques, contenant des dissertations sur le serment des bêtes ; et sur la naissance du Christ.
3. Rapport des élections du comté de Beauharnais.
4. Cours d'éloquence nasale.
5. Fille du Vrai Canadien, traduite de l'Anglais.
6. Théâtre de Cherrier. Contenant celui de Voltaire augmenté d'expressions chosies.
7. Mémoire au Conseil de Ville, représentant l'inconvénient procédant de certaines nuisances publiques, telle que celle d'un nez qui cache l'Évêché.

LE PERE PLOUFFE.

Le père Plouffe contribue aussi de son obole. Vraiment son nom fait honneur à l'institution.

1. L'art de la guerre ; humblement inscrite au Génl. en chef D. B. Viger.
2. Comment on bat la campagne dédiée au même.
3. Sur les résultats probables d'une démonstration révolutionnaire mise sur pied par MM. Viger, Barthe et McDonnell.

On demandait à un convive du dîner Barthe, s'il aimait les choux : Bien, "répondit-il," pas à présent. Il y en avait tant de servis au repas de St. François que l'abondance m'en a dégoûté.

CORRESPONDANCE

Pour le Charivari.

Monsieur L'Editeur,

On dit que ce qui a empêché Mr. Barthe d'accepter le Cartel qui lui fut dernièrement envoyé, ce n'est autre chose que la lacheté. Eh bien, moi, je viens démentir cette accusation toute gratuite, et je vais rectifier cette erreur si grande. M. Barthe, depuis qu'il est "sous la culotte du vénérable" premier ministre, s'attache beaucoup à faire observer les lois de son pays ; et c'est là la raison qui l'a poussé à refuser le Cartel, vu que les lois défendent le duel. Ce bon monsieur Barthe, lui qui aime tant son pays, et aussi les lois, être accusé de lacheté, tandis qu'il est si brave à tenir le pist.... eh, non, la plume de ses correspondants.

UN AMI DE LA VERITE.

Montréal, 1er. Aout, 1844.

PYTHAGORE MOURANT DE PLAISIR SUR LA PLACE D'ARMES.

L'acquisition d'une nouvelle fournée de Cloches, par la Fabrique de Montréal, toutes entassées dans une même tour et toutes sonnées sans gout et sans tact, est vraiment une acquisition

bien contuse et ses résultats en sont bien drolatiques. On nous promettait une sonnerie mélodieuse, et tout au plus l'on nous donne le son du fer battu sur le fer. Or Pythagore, à ce compte là aurait gagé beaucoup. Lui qui aimait tant à entendre ce bruit de fer battu qu'il s'arrêtait d'ordinaire devant la boutique d'un forgeron et passait plusieurs heures à écouter avec avidité le retentissement du marteau sur l'enclume. Sans doute que notre bon philosophe Pythagore passerait ses journées sur la place d'armes à écouter de toutes ses oreilles le carillon des cloches de notre Dame ce serait à le faire mourir de plaisir. L'autre Pythagore que je te plains de ne pas vivre dans notre siècle, tu passerais tes jours et tes nuits à écouter les sons de huit cloches mises en mouvement avec tout la gaucherie d'un bedeau de village qui ne tinte sa cloche qu'une fois par semaine.

UN SECOND DISCIPLE DE COMUS.

A L'Editeur du Charivari.

RECEPTION DE J. G. BARTHE, ECR. M. P. P. DANS LA SOCIÉTÉ DES ORANGISTES.

Mon Cher Charivari,

Je viens de voir monter M. Barthe sur le dernier degré de son char-d'avanie. Tu sais comme il a vigoureusement défendu les Orangistes contre les attaques des Catholiques du Griffintown. En récompense il reçut l'autre jour la petite note suivante :—

Au doctissime poète et Jurisconsulte J. G. Barthe. M. P. P.

Le révérendissime poète, Jurisconsulte et défenseur des loges de St. George est prié de se rendre au prochain conciliabule des loges pour y entendre lire et recevoir ses diplômes de réception. (un œil, un compas et une demi lune).

Loge St. George, Montréal, 24 Juillet, 1844.

Il faut donc te dire mon cher Charivari, que par un hasard fâcheux, Mr. Barthe avait oublié de mettre son habit à collet droit, et ayant l'habitude de placer ses papiers dans les poches postérieures de cet habit poétique, il voulut de nouveau remettre son billet à la place accoutumée. L'esprit toujours obscurci par un certain chiffon ministériel, il ne s'aperçut pas de son erreur ; Et moi comme son humble serviteur, ramasse le papier le lit et le lui remet. Je me disais tout bas :— Pauvre petit bonhomme ! il est pourtant d'autres loges, où tu aurais droit d'entrer sans tant de cérémonies. Peu importe, j'irai te voir recevoir. Comme il n'a pas encore essayé ses razors sur la tête du pape, je ne puis t'en dire plus long, Mais dans deux jours il aura la peau jaune, et je pourrai te donner le détail de cette opération chimique.

Adieu,

Ton ami,

PIQUE-VINAIGRE.

MON CHER PIQUE-VINAIGRE.—Salut, charmé de faire ta connaissance et de l'espoir de la cultiver. A propos de loges, ce cher petit Barthe est depuis longtemps payé, logé et chauffé : M. Viger le paie et le loge, moi je le chauffe et de près aussi. Quant à ton nom tu vas rendre notre poète plus grand martyr que Johnny Mac, car je m'attends que, vu que tu lui donne le vinaigre au bout d'une pique, il va se mettre à crier : On me crucifie ; voyez-vous on m'abreuve de fiel et de vinaigre ! Qu'importe, Pique-Vinaigre, pique toujours, la direction de l'Aurore saura bien

se consoler en vidant les flacons de son vénérable qualificateur, qui ne contient pas du vin aigre, sois-en sûr.

Monsieur L'Editeur,

Il y a des effets qui se font longtemps attendre, parcequ'il faut une eau e secorde pour les amener à leur fin. L'autre jour, la secousse qu'a éprouvée Mr. Barthe à l'occasion d'un Cartel, a déterminé chez lui un indigestion qui date de loin. Ayant vidé trois bouteilles de Champagne, il se couche, mais à peine au lit il sent ce qu'on appelle chez les autres hommes, le mal de cœur. Il se lève tout de suite se croyant à la dernière extrémité. Le Dr. Guérin est appelé ; Spénard pour faire son testament, et il institue à la hâte, le bonhomme Tailhades son exécuteur testamentaire. Mr. Viger fut le premier arrivé avec le Dr. qui le seigna promptement aux quatre membres, et lui fit prendre un vomitif. Et un instant après, à Pétonnement des spectateurs, ou vit s'élançant de la tête de l'âne, à peu près la moitié d'un flacon, déris informe du dîner de la Baie. On dit qu'il en a été quitte pour une morsure à la lèvre supérieure. Quant à M. Viger, on sait qui paie les pots cassés.

MICHAEL.

Monsieur L'Editeur,

Vu que Mr. Barthe prend sur lui d'insulter grossièrement MM. Duvernay et Desmarais, se rassurant de ce que ces messieurs ne peuvent le punir, les ayant fait donner caution ; je proposerai au public patriote canadien de se cotiser pour payer le montant de la caution afin de permettre à ces messieurs de chatter l'M. P. P.

COTERIE.

TROUVE.

DANS cette ville, un volume des ŒUVRES TRAGIQUES de VOLTAIRE. Celui à qui il appartient et qui voudra en faire la réclamation devra en donner la description du volume en s'adressant au Bureau de ce journal.

16 Juillet 1844

CHAPELEAU ET LAMOTHE.
RELIEURS.

RUE STE. THERESE, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. Starke et Cie. et du Canada Gazette.

Montreal, 10 Mai, 1844.

CONDITIONS DU CHARIVARI CANADIEN.

Ce Journal se publie deux fois par semaine, le Mardi et Vendredi matin, à raison de deux sous la feuille, ou 15 sous par mois pour la ville, et 2s 6d pour quatre mois pour la campagne, payables d'avance.

Imprimé et publié par A. FORTIER,
Rue des Commissaires, No. 33 près du Marché Neuf.